CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les sommes ne soient payées, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On paye les abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER,

La belle maison connue sous le nom de HOTEL DU LAC située à l'embouchure du Bayou St-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier pourrait être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignements, s'adresser à

may 29 B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau MAGASIN à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. JOSEPH JEGH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julia et St. Joseph, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
Rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 51, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 86, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

Le soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de sa seule, consistant en

500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère ;
800 caisses Vin Muscat ;
50 barils Vinaigre ;
130 caisses Saron bien vif ;
333 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés ;
100 caisses Liqueurs superfines ;
30 " Absinthe de Neufchâtel ;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers ;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol ;
180 caisses Salaisons assorties ;
78 balles Amandes ;
4 jarres Fruits cristalisés ;
1 jarre Nougat ;
20 caisses fromages d'Hollande ;
10 " Prunes de 10 pobans chacune ;
10 jarres Narcissons ;
20 " Amandes douces cassées ;
10 " do. amères do.
1 " Noix ;
1 " Noisettes ;
6 balles graines pour oiseaux ;
6 pipes Eau-de-vie ;
10 balles Bouchons ;
300 paniers Bouteilles vides ;
200 jarres vides ;
1040 chaines d'Ail ;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

UNE personne connaissant les trois langues, désirant s'employer dans une boutique d'épiceries ou un cabaret. S'adresser au bureau de l'Abeille ou à la pension de M. Lartet. 8 juin—6

EN débarquement du bâteau-à-vapeur Walk-in-the-Water, 320 barils vieux Whisky de Monongahela, par 8 juin LORRE & ORAIN.

TABOURETS POUR PIANOS, et Upitres.—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment de nouveaux Tabourets pour pianos, et de Pupitres très-élégants, qu'ils vendront à des prix modérés.

E. JOHNS & Co.
8 juin rue de Chartres, No 118

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraiche, Essence de Manthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.

7 juin E. EVEN.

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.

6 mai DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Lurel & Co.*

DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
6 mai GASTON BERTUS.

A VENDRE.—La brigue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement en mauvais état, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à

2 mai BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 83 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.

21 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Fabricius, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 117, et chez MM. Dufour et Deshois, vis-à-vis le café de la Bourse, *rue de Chartres*.

Vins rouge en barriques St. Emilion, Canon Pomerol et Méloc des années 1822, 1825, 1827 et 1831 ; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs doux de Bergerac, 1819 ; et de Graves Barsac 1825, Muscat, &c., le tout à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.

17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 46 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou tout autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la grôle, une mulâtresse appartenant à M. E. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse, elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au faubourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

Le soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne pourra les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 49, près des Magasins bleus. 8 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés ayant reçu de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour tous planches de cyprès, qu'ils délivreront, soit sur le bassin pour le chemin à circuliers, avec promptitude et à aussi juste compte qu'un pourrait les trouver en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
3 juin Nouvelle Levée No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses glaces, la caisse contenant quinze à seize cents pouces, 1 caisse fleurs artificielles, 1 caisse soie à coudre, 1 caisse flanelles et mouchoirs de batiste ; 1 caisse chemises de toile, 1 caisse shalle et écharpe berisanis, 1 caisse cravates, 2 bouteilles de vaisselle, 1 caisse Eau-de-vie ; Champagne, Cadenas chez MM. Th. Nipelet et Co. en sa magasin, No. 51. 7 mai.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
3 juin TH. NICOLET & Co.

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la grôle, une mulâtresse appartenant à M. E. Coquet, nommée CAROLINE, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse, elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au faubourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

Le soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne pourra les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 49, près des Magasins bleus. 8 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés ayant reçu de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour toutes planches de cyprès, qu'ils délivreront, soit sur le bassin pour le chemin à circuliers, avec promptitude et à aussi juste compte qu'un pourrait les trouver en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
3 juin Nouvelle Levée No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses glaces, la caisse contenant quinze à seize cents pouces, 1 caisse fleurs artificielles, 1 caisse soie à coudre, 1 caisse flanelles et mouchoirs de batiste ; 1 caisse chemises de toile, 1 caisse shalle et écharpe berisanis, 1 caisse cravates, 2 bouteilles de vaisselle, 1 caisse Eau-de-vie ; Champagne, Cadenas chez MM. Th. Nipelet et Co. en sa magasin, No. 51. 7 mai.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
3 juin TH. NICOLET & Co.

VENTE PAR LE MARSHAL.

M. J. McDowall vs. Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval grison, dray et les harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 juin L. DAUNOY, marshal.

Madame J. McDowall *contre* Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerri en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et des harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus.

14 juin L. DAUNOY, marshal

Ferdinand Darcy *vs.* Mme. Ve. Paris.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 12 juillet prochain, à midi, au café de Hewlett, une maison située rue Ste. Anne, entre Bourgogne & Remparts, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur plus ou moins, saisie dans la demande ci-dessus.

13 juin L. DAUNOY, marshal.

Wm. Levy *contre* O. Train.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 21 juin, à 5 heures, au Principal, un bois de lit, un coffre et son contenu, une table, des ustensiles de cuisine, chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

12 juin L. DAUNOY, marshal.

J. M. Bark *contre* Mlle. Bongerr.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la N-Orléans, j'exposai en vente, mercredi, 19 juin, au bas au du marshall, rue Ste.-Anne à 5 heures de l'après-midi, une quantité de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 juin L. DAUNOY, marshal

Nicholson *contre* D. & Weymouth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 18 juin, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues du Bassin et St Louis, un comptoir, 2 roues de loterie, un tableau, une table et beaucoup d'autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

8 juin L. DAUNOY, marshal.

Dusuau Delacroix *contre* Henry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente jeudi, 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, rue Conde, entre Madison et Lamaine le contenu d'un Magasin de Tabac, consistant en tabac en feuilles et à poudre, cigares bars et bouts tilles, ainsi que tous les articles qui dépendent de l'établissement.

8 juin L. DAUNOY, marshal

R. Bonnaugh vs. C. Sawyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente, samedi, 15 juin à 5 heures, P. M. les meubles meublants le café dans la rue Tchoupitoulas, No. 122, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 juin L. DAUNOY, marshal.

R H Brunet & Co. vs. Peter Mott.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, l'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Leyée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.

1er juin L. DAUNOY, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.

18 mai L. DAUNOY, marshal

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 6 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Gozein, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Caumaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpens susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patente : six cabanes à nègres, doubles, bâties sur solles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturées ; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 30, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2e. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités ;

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henry, de 25 ans, charctier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jerry, de 23 ans, laboureur, piocheur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur.

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Gimld, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy Cooper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18ans, pocheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elise Ritieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront loués le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Guenine Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doublés écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux ; 10 pipes de 3 ans de vin de Madère de choix ; 150 tonneaux de vin de Marseille ; 20 barils de vin imitation de Madère ; 100 caisses de vin de Bordeaux ; le tout ayant droit au drawback. à vendre par
4 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

DOMESTIQUE.

ON demande à louer un nègre ou un mulâtre, bien au fait du service et d'une tenue propre et décente. On préférerait un mulâtre, s'adresser à

Mr. GRANET, rue Royale,
27 mai au coin de la rue St. Philippe

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
29 av rue Condé et Dumaine.

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

VINGT montres *patent* en or, fabrique de Tobias, Moncas, Johnson et Houghton ; trois montres françaises en or, de Melly ; 50 à 80 montres *patent* anglaises en argent ; 12 chaines de montre en or ; 8 dito de société dito ; chaines émaillées ; un écrin contenant des diamants ; deux dito contenant des perles et des diamants ; un gros diamant monté sur une épingliette ; un diamant et une épingliette émaillée ; une grosse bague et plusieurs diamants ; 20 à 30 bagues à diamants assorties ; 100 à 120 bagues garnies de perles et de pierres ; un rubis et une rose montée sur une bague ; 90 paires de boucles d'oreille, en corail, filagramme, &c. &c. ; une paire grandes boucles d'oreille, avec une épingliette, montées en diamants ; 4 chaines de femme, en or ; une quantité de boutons de chemise assortis ; 9 médaillons en filagramme (forme de cœur) ; une paire lunettes en or ; demi douz. cuillères en argent ; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription : *à la mémoire de* ; un grand écrin en camée ; un dito en or et en topaze ; et nombre d'autres articles dont le détail serait trop long.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. L. MUH,
10 juin rue de Chartres, No 115

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*F. J. Letellier contre ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, samedi, 22 juin courant, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.
12 juin—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
10 juin—9 ps F. BUISSON, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No. 6933—*Nathaniel Jas. Deblois* contre *ses créanciers et les créanciers de Callender et Deblois.*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Callender et Deblois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Callender & Deblois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2ps F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No 6932—*Pierre Huchet Kernion* contre *ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Pédesclaux, notaire public, le lundi 1er. juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.

Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2ps F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Roselius soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Edmond Laporte* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 13 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 28 mai 1833.—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—[No. 6923.]—*Chs. F. Coulon Jumonville* contre *ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition présentée par M. Marsoudet, avocat du demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu en l'étude de Charles De Armas, not. pub, samedi, 29 juin prochain, pour nommer un syndic en remplacement de M. Ed. Ducros, *décédé.*

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 28 mai 1833.
29 mai—10,2ps F. BUISSON, *dép. greff.*

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.

6 juin

LES esclaves suivants, savoir :

Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.

Marraga, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.

Edée, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.

Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pages, de la Nouvelle-Orléans.

Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de St. Jacques.

3 juin VICTOR PICAUD, *geolier.*

VINS—Malaga doux et sec, en quarts et en bls. indiens ; vin de St. Lucar en quarts ; do. de Catalogne en pipes et en barils, dont une partie a droit au drawback, à vendre par 24 mai LINCOLN & GREEN.

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement. s'adresser à

13 mai I. OGDEN & CO.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.

Reçu un nouvel assortiment de belles chemises *du genre le plus nouveau.* Aussi de belles chemises ginga pour le voyage.

WM. C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. 38.

SACS DE PITRE—Vin de Madeire de Cette, ayant droit au drawback, cire blanche, cigarres, cordes à balles, papier de paille, garance, toile à voile en coton, manufacture de Crooks, chapeaux de Castor superfins, camphre fin raffiné, en vente chez

HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

A CAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour être marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par
7 mai B. BOOTH & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de mostures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monuments, tombes et pierres tumulaires, marbrés, des pierres de foyers et de limites ; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur des traineaux et garde-feux ; le tout à des prix très modérés. Ils font des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN,
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

A LOUER.—La Maison de la rue St. Louis, maintenant occupée par Wm. H. Taylor. S'adresser à H. Vandervoort, rue de Chartres, No 19, ou au bureau d'informations No. 10, rue St. Louis. 6 juin

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pascal M. Tourné a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Sanitas Andreau, f. c. l. décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
14 juin FELIX TALA, *dép. rég.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que A. G. Wilson et John Spears ont présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Duffy, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
13 juin rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Marfet [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible] Randolph *décédé intestat.* Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. 13 juin] FELIX TALA, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Louis Even a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Lepage, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
12 juin S. BLOSSMAN, *dép. greff. des test.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que Isaac T. Preston a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Susanne Hall, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 juin P. L. B. DUPLESSIS, *dép. rég. des test.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jeremiah Berry a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James M'Kenny, décédé intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
11 juin S. BLOSSMAN, dép. greff. des testamens.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pascal M. Tourné a présenté une pétition à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Alfred Moore. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
11 juin S. BLOSSMAN, dép. register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James Sindsey a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatel e à la succession vacante de feu James Mc enna, décédé ab ipte-tat ; avis est par le présent donné à tous ce x q e ce peut concerner, d'avoir à déd ire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
11 juin S. BLOSSMAN, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Dorestan Fortall a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Honoré, h.c. l. décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
12 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu George Moore, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William McCullen, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le tuteur du mineur McCullen ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

VENTE PUBLIQUE.

Par le soussigné Juge de la paroisse St. Martin.

LE public est averti que le mercredi 26 juin prochain, et jours suivans, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, tous les biens dépendant de la communauté qui a existé entre feu M. Clair Bennit de St. Claire, dame Charlotte Déclouet, son épouse, lesquels consistent en

1°. Une belle HABITATION établie en sucrerie, avec un beau moulin à eau, contenant 27 arpens de terres de face à la rive droite du bayou Tèche et 39 arpens de face à la rive opposée du dit bayou sur 40 arpens de profondeur de chaque côté, ensemble une portion de bois debout dépendant de ladite habitation, cette habitation est située à environ 6 milles au-dessous de St. Martinville et une moitié indivise d'icelle appartient à M. Joseph Dubuclet, qui a consenti à ce qu'elle soit vendue.

2°. 80 BEAUX ESCLAVES, de l'un et de l'autre sexe en grande partie